

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Commune d'Ondres (40440) – Département des Landes

Séance ordinaire du 12 février 2026

Délibération n° 2026-02-06

Nbre de membres afférents au Conseil Municipal	29	Date de la convocation : 06/02/2026
En exercice	29	Date de l'affichage : 06/02/2026
Qui ont pris part à la délibération	27	

Présents : Éva BELIN ; Pierre PASQUIER ; Nadine DURU ; Jérôme NOBLE ; Frédéric LAHARIE ; Catherine VICENTE-PAUCHON ; François TRAMASSET ; Sandrine COELHO ; Serge ARLA ; Christine VICENTE ; Cyril DURU ; Christian BURGARD ; Vincent BAUDONNE ; Sonia DYLBAITYS ; Alain CALIOT ; Christel EYHERAMOUNO ; Jean-Pierre LABADIE ; Maya VALLART ; Jean-Philippe VIVET.

Absents excusés :

Miguel FORTE a donné procuration à Éva BELIN en date du 10 février 2026.
Cindy ESPLAN a donné procuration à Pierre PASQUIER en date du 10 février 2026.
Senay OZTURK a donné procuration à Jérôme NOBLE en date du 26 janvier 2026.
Vincent POURREZ a donné procuration à Frédéric LAHARIE en date du 12 février 2026.
Carine REY a donné procuration à Sonia DYLBAITYS en date du 08 février 2026.
David PERRIARD a donné procuration à Jean-Philippe VIVET en date du 12 février 2026.
Sarah BOURSIER a donné procuration à Christel EYHERAMOUNO en date du 12 février 2026.
Mathieu DUPUCH a donné procuration à Maya VALLART en date du 10 février 2026.

Absents :

Davy CAMY.
Bertrand LEIRIS.

Secrétaire de séance : Christine VICENTE

OBJET : DEBAT D'ORIENTATIONS BUDGETAIRES 2026

Le Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT) stipule que le Maire présente au Conseil Municipal, dans un délai de deux mois précédant l'examen du budget, un rapport sur les orientations budgétaires.

Ce rapport donne lieu à débat.

Envoyé en préfecture le 13/02/2026

Reçu en préfecture le 13/02/2026

Publié le 13/02/2026

ID : 040-214002099-20260213-DELIB2026_02_06-DE



L'article 107 de la loi n°2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République (loi NOTRe) est venu modifier les articles du CGCT relatifs au débat d'orientations budgétaires (DOB). Il est ainsi précisé que l'assemblée délibérante doit désormais prendre acte de la tenue du débat d'orientations budgétaires et de l'existence du rapport sur la base duquel se tient le DOB par une délibération qui doit faire l'objet d'un vote.

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L 2121-29 et L 2312-1,

VU la loi d'orientation n°92-125 du 6 février 1992 relative à l'Administration Territoriale de la République (Art.11),

VU la loi n°2015-991 du 07 août 2015 portant Nouvelle Organisation Territoriale de la République (NOTRe), notamment l'article 107,

VU le décret n°2016-841 du 24 juin 2016 relatif au contenu ainsi qu'aux modalités de publication et de transmission du rapport d'orientations budgétaires,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L 2121-29 et L 2312-1,

VU la commission des finances qui s'est tenue le vendredi 30 janvier 2026,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité des voix,

PREND ACTE du rapport d'orientations budgétaires 2026.

DIT que la présente délibération peut faire l'objet de recours devant le Tribunal Administratif de Pau dans un délai de deux mois à compter de sa réception par le représentant de l'État dans le département et de sa publication. Tout citoyen justiciable pourra saisir le tribunal administratif par dépôt de sa requête sur le site www.telerecours.fr, par l'envoi de la requête sur papier ou le dépôt sur place au tribunal.

Et ont signé au registre les membres présents.

Fait et délibéré les jours, mois et an que dessus.

(Sceau)



Pour extrait conforme,
Le 13 février 2026,
Le Maire,

Acte rendu exécutoire le 13 / 02 / 2026

- après télétransmission électronique le 13 / 02 / 2026

- et mise en ligne sur le site de la commune le 13 / 02 / 2026



DEBAT D'ORIENTATION BUDGETAIRE 2026

**CONSEIL MUNICIPAL DU JEUDI 12 FEVRIER 2026
VILLE D'ONDRES**



SOMMAIRE

Préambule	3
------------------	----------

I- Le contexte économique français	4
---	----------

II- Les principales dispositions du projet de Loi de Finances 2026 pour les collectivités locales	6
--	----------

III- Le compte financier unique 2025	8
---	----------

Le résultat de clôture provisoire

Le tableau A14 provisoire

IV- Les orientations budgétaires 2026	9
--	----------

La section de fonctionnement

La section d'investissement

V- La dette	19
--------------------	-----------

Les emprunts en cours

L'échéancier de remboursement de la dette

V- Le budget annexe - Lotissement communal	20
---	-----------

Les résultats provisoires 2025

Les orientations du budget 2026



PREAMBULE

La loi NOTRe promulguée le 07 août 2015 a rendu obligatoire l'établissement d'un Débat d'Orientation Budgétaire (DOB) pour les communes de 3 500 habitants et plus.

Le décret n° 2016-841 du 24 juin 2016 en précise le contenu ainsi que les modalités de transmission et de publication. La Loi de Programmation des Finances Publiques (LPFP) publiée le 22 janvier 2018, contient de nouvelles règles relatives au DOB.

Ainsi il traitera d'une part des orientations budgétaires envisagées portant sur les évolutions des dépenses réelles de fonctionnement et de l'évolution du besoin de financement annuel, d'autre part de la programmation de nos investissements envisagés, et enfin de la structure et gestion de l'encours de la dette contractée.

Ce débat s'applique au budget principal et aux budgets annexes. Il a pour vocation d'éclairer le vote des élus sur le budget de la collectivité. Son organisation constitue une formalité substantielle destinée à préparer le débat budgétaire et à donner aux élus, en temps utile, les informations nécessaires pour leur permettre d'exercer leur pouvoir de décision à l'occasion du vote du budget. Ainsi, toute délibération relative à l'adoption du budget qui n'aura pas été précédée d'un débat d'orientation budgétaire distinct sera entachée d'illégalité et pourra être annulée par le juge. Le DOB doit intervenir dans un délai de 10 semaines maximum avant le vote du budget pour la maquette M57.



I – LE CONTEXTE ECONOMIQUE FRANCAIS

Au 1^{er} janvier 2026, l'économie française se situe dans une phase de croissance modérée, marquée par un environnement international incertain et par d'importants défis budgétaires internes. Après une année 2025 globalement meilleure qu'anticipée, la France entre néanmoins en 2026 avec un rythme d'expansion économique limité. Les prévisions s'accordent sur une croissance du produit intérieur brut (PIB) d'environ 1 %, niveau inférieur au potentiel de long terme de l'économie française.

1. Dynamique macroéconomique générale

L'activité économique s'inscrit dans une tendance de reprise modérée. La croissance de 2025 s'est révélée légèrement supérieure aux anticipations initiales, mais l'économie ne parvient pas à enclencher une trajectoire de forte accélération. Les performances demeurent freinées par des facteurs structurels tels que le ralentissement de l'investissement privé et la faiblesse persistante des exportations nettes. Les prévisions pour 2026 confirment cette orientation : la France progresse, mais à un rythme insuffisant pour combler les pertes accumulées depuis les chocs successifs de la pandémie et de la crise énergétique.

2. Inflation et pouvoir d'achat

L'un des éléments significatifs du contexte 2026 concerne la normalisation progressive de l'inflation. Après les tensions inflationnistes de 2022-2023, la hausse des prix s'est nettement atténuée en 2025, grâce notamment au recul des prix de l'énergie et à la stabilisation des chaînes d'approvisionnement. Au début de l'année 2026, l'inflation se situe à un niveau modéré, autour de 1,6 % à 1,8 %, ce qui contribue à une amélioration relative du pouvoir d'achat, bien que les gains salariaux restent globalement modestes.

3. Marché du travail

Le marché de l'emploi se caractérise par une **résilience notable**. Le taux de chômage oscille entre 7,4 % et 7,6 %, témoignant d'une stabilité du marché du travail malgré une conjoncture économique peu dynamique. La création d'emplois, bien que ralentie, demeure suffisante pour éviter une remontée brutale du chômage. Cette résistance s'explique notamment par les politiques de soutien à l'emploi mises en place ces dernières années et par la relative solidité du secteur tertiaire.



4. Finances publiques et budget 2026

La situation budgétaire constitue l'un des principaux défis auxquels la France est confrontée en ce début d'année 2026. Le déficit public, bien qu'en réduction par rapport à 2024, reste élevé, autour de **5 % du PIB**, tandis que la dette publique continue de se maintenir à un niveau particulièrement important, avoisinant **120 % du PIB**. Ces déséquilibres soulèvent des inquiétudes concernant la soutenabilité des finances publiques à moyen terme.

Le processus d'adoption du budget 2026 a par ailleurs été marqué par d'importantes tensions politiques. Longtemps retardé, le budget a finalement été adopté après plusieurs mois de blocages parlementaires. Il intègre une série de mesures combinant ajustements fiscaux, notamment à destination de certaines grandes entreprises, et modération des dépenses publiques. Certaines administrations (intérieur, justice, défense) ont été relativement préservées, tandis que d'autres secteurs ont été soumis à des arbitrages restrictifs. Par ailleurs, la loi de finances prévoit une hausse notable des dépenses de défense dans un contexte international instable.

5. Risques et incertitudes

L'économie française demeure exposée à plusieurs risques majeurs. Sur le plan interne, les incertitudes politiques, la faible dynamique de l'investissement productif et le poids des dépenses sociales constituent des menaces pour la trajectoire budgétaire. À l'international, la France est vulnérable aux aléas géopolitiques, à la demande extérieure et aux tensions commerciales. Ces facteurs pourraient peser sur les exportations et dégrader la confiance économique à court et moyen terme.

Conclusion

À la date du 1^{er} janvier 2026, la France se trouve donc dans une situation économique caractérisée par une **croissance modérée**, une **inflation maîtrisée**, un **marché du travail stable** mais un **enjeu budgétaire critique**. Les perspectives pour les prochaines années dépendront en grande partie de la capacité du pays à renforcer l'investissement, à maintenir la stabilité sociale et politique, et à engager une trajectoire crédible de consolidation des finances publiques.



II – LES PRINCIPALES DISPOSITIONS DU PROJET DE LOI DE FINANCES 2026 POUR LES COLLECTIVITES LOCALES

Le projet de loi de finances (PLF) pour 2026 introduit un ensemble de mesures susceptibles d'affecter significativement les finances des collectivités territoriales françaises, comprenant les communes, les intercommunalités, les départements et les régions. Ce cadre budgétaire s'inscrit dans un contexte de réduction du déficit public et de maîtrise des dépenses de l'État, après plusieurs années de tensions financières accentuées par la pandémie et les crises énergétiques.

1. Contexte budgétaire et rôle des collectivités

Pour assurer la continuité des services publics au 1^{er} janvier 2026, une loi spéciale de finances a été adoptée en décembre 2025. Cette loi permet notamment aux collectivités de percevoir les ressources fiscales existantes et les dotations de l'État, notamment la Dotation Globale de Fonctionnement (DGF). Toutefois, elle ne prévoit pas de mesures nouvelles significatives, et la plupart des dispositions nouvelles sont contenues dans le PLF 2026 adopté par la suite.

2. Contribution des collectivités à la réduction du déficit

Le PLF 2026 prévoit que les collectivités locales participent à l'effort national de réduction du déficit public. Le gouvernement estime cette contribution à environ **4,6 à 4,7 milliards d'euros**, tandis que des analyses indépendantes suggèrent que l'impact global, intégrant la réduction de certaines subventions et la hausse de prélèvements, pourrait atteindre **8 à 10 milliards d'euros**. Cette contribution est structurée par plusieurs mécanismes, détaillés ci-dessous.

3. Mécanismes affectant les finances locales

A) Gel et modulation des dotations

Certaines dotations de l'État, notamment la DGF, pourraient être **gelées** ou **réévaluées** sous-indexées, entraînant une diminution relative des ressources disponibles pour les collectivités.

B) Réduction des compensations pour exonérations fiscales

Le PLF 2026 propose la réduction des compensations versées aux collectivités pour certaines exonérations, comme la DCRTP (dotation de compensation de la réforme de la taxe professionnelle) ou certaines exonérations locales de taxe foncière.

C) Prélèvements conjoncturels (Dilico)



Le dispositif de lissage conjoncturel des recettes locales, le **Dilico**, pourrait être renforcé, entraînant un prélèvement supplémentaire sur certaines intercommunalités. Les communes seraient en partie exonérées, mais l'impact reste significatif pour les structures intercommunales.

D) Sous-indexation de la TVA et fonds sectoriels

La fraction de TVA reversée aux collectivités pourrait être sous-indexée par rapport à l'inflation, engendrant une perte estimée à environ 700 millions d'euros. Certains fonds nationaux dédiés à des projets spécifiques, tels que les fonds verts, pourraient également être réduits ou reconfigurés.

4. Implications et débats

Les mesures envisagées suscitent des inquiétudes importantes parmi les élus locaux, notamment sur la **capacité d'investissement** et l'**autonomie financière** des collectivités. Les grandes villes et intercommunalités redoutent un affaiblissement de leurs moyens pour financer la transition écologique, les infrastructures et les services publics. Par ailleurs, la réduction des compensations et la modulation des dotations pourraient accentuer les inégalités entre territoires ruraux et urbains.

5. Conclusion

Le PLF 2026 traduit une volonté du gouvernement de **réduire le déficit national** tout en maintenant un cadre de financement pour les collectivités. Toutefois, les mesures proposées, notamment le gel des dotations, la réduction des compensations et le renforcement de certains prélèvements, suscitent des débats sur la **soutenabilité financière** des collectivités et sur leur capacité à mener leurs missions locales. La mise en œuvre de ces dispositions nécessitera un suivi attentif afin de prévenir des déséquilibres territoriaux et de préserver l'autonomie des collectivités.



III – LE COMPTE FINANCIER UNIQUE 2025

Dans le cadre de la réforme de la gestion financière des collectivités territoriales françaises, le compte financier unique (CFU) a été instauré pour remplacer le traditionnel compte administratif. Cette réforme vise à simplifier et harmoniser la présentation des comptes publics locaux, tout en renforçant la transparence et la fiabilité des informations financières transmises aux élus et aux citoyens. En collaboration avec les services de la Trésorerie de Saint Vincent-de-Tyrosse, la commune de Ondres adopte pour l'ensemble de ses budgets le Compte Financier Unique pour ses comptes 2025.

LES RESULTATS DE CLÔTURE PROVISOIRES 2025

	Dépenses 2025	Recettes 2025	Résultats de clôture 2025
Investissement	3 877 822,13	4 366 040,34	488 218,21
Fonctionnement	9 154 024,03	9 904 247,91	750 223,88
Totaux	13 031 846,16	14 270 288,25	1 238 442,09

TABLEAU A14 PROVISoire

Tableau A14

	Résultats de clôture 2024	Part affectée à l'investissement	Résultats de l'exercice 2025	Résultats de clôture 2025
Investissement	-1 084 174,83		1 572 393,04	488 218,21
Fonctionnement	1 816 582,96	-1 494 000,00	427 640,92	750 223,88
Totaux	732 408,13	-1 494 000,00	2 000 033,96	1 238 442,09

A la clôture provisoire de l'exercice 2025, la section de fonctionnement présente un excédent de 750 223.88 euros et la section d'investissement un excédent de 488 218.21 euros.



IV – LES ORIENTATIONS BUDGETAIRES 2026

I- La section de fonctionnement

La section de fonctionnement regroupe toutes les dépenses nécessaires au fonctionnement des services de la ville. Il s'agit de dépenses qui reviennent régulièrement chaque année.

LES RECETTES DE FONCTIONNEMENT

Libellé		Réalisé Budget 2025	Propositions Budget 2026
002	Résultat de fonctionnement reporté	322 582,96	750 223,88
013	Atténuations de charges	17 570,50	15 000,00
042	Opérations ordre transf. entre sections	517 052,31	0,00
70	Prod. services, domaine, ventes diverses	791 114,52	709 260,00
73	Impôts et taxes	5 962 198,81	5 810 000,00
74	Dotations et participations	1 836 829,93	1 846 393,00
75	Autres produits de gestion courante	108 274,05	1 280 291,12
76	Produits financiers	8,10	8,00
77	Produits spécifiques	316 532,62	10 000,00
78	Reprises amort., dépréciations, prov.	32 084,11	0,00
GENERAL		9 904 247,91	10 421 176,00

12 000 000

10 000 000

8 000 000

6 000 000

4 000 000

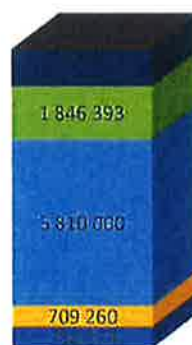
2 000 000

0



REALISE 2025

- 002-Excédent reporté
- 042-Transfert entre sections
- 73- Impôts et taxes
- 75-Autres produits de gestion
- 78- Reprise provisions



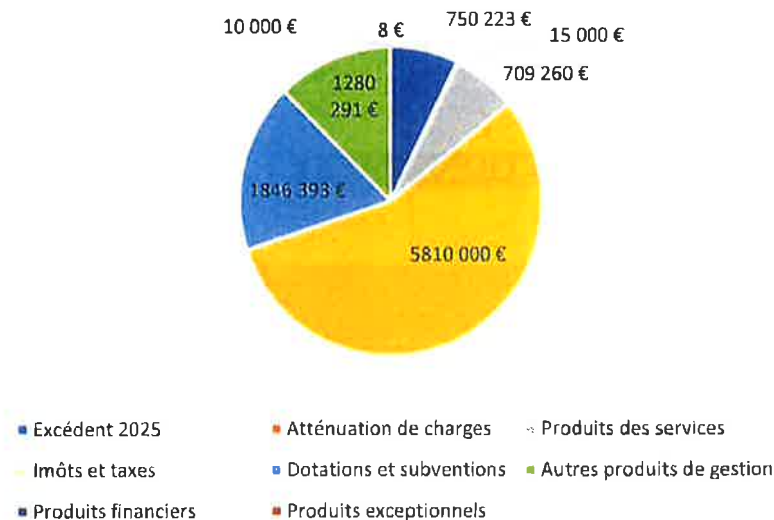
PROPOSITIONS 2026

- 013-Atténuation des charges
- 70-Produits des services
- 74- Dotations, subventions
- 77-Produits exceptionnel



Les recettes de la section de fonctionnement sont estimées à 10 421 176.00 euros, elles se répartissent en 7 chapitres :

RECETTES DE FONCTIONNEMENT



Chapitre 002 : Le résultat de clôture 2025 reporté sur le budget 2026 est estimé à 750 223.88 euros

Chapitre 013 : 15 000.00 euros sont prévus pour l'encaissement des indemnités journalières perçues dans le cadre des remboursements liés aux arrêts, accidents de travail et congés maternités.

Chapitre 70 : Ce chapitre nommé produits des services du domaine et ventes diverses regroupe le montant des ventes lié aux prestations de service et aux produits afférents aux activités dites annexes. Son montant est estimé en 2026 à 709 260.00 euros. Les principales recettes sont :

- Restauration scolaire : 180 000.00 €
- Prestations CLSH : 170 000.00 €
- Accueil crèche : 110 000.00 €
- Entrées service culturel : 42 000.00 €
- Prestation service jeunesse : 5 000.00 €
- Occupation du domaine Public : 74 000.00 €



Chapitre 73 : Le chapitre 73 regroupe les recettes à caractère fiscal. Elles sont estimées à 5 810 000.00 euros et se répartissent comme suit :

- Impôts direct : 5 110 000.00 €
- Taxe additionnelle : 400 000.00 €
- Taxe sur l'électricité : 120 000.00 €
- Taxe de séjour : 180 000.00 €

Ces recettes seront réévaluées selon les notifications des services de l'Etat.

Chapitre 74 : Ce chapitre comptable regroupe l'ensemble des recettes perçues au titre des dotations de l'Etat ainsi que les subventions et/ou les participations de divers organismes en exécution de contrats ou de conventionnements. 1 846 393.00 euros sont prévus à ce chapitre et les principales recettes sont :

- Dotation de fonctionnement = 540 000.00 €
- Dotation de péréquation = 95 000.00 €
- Dotation de solidarité rurale = 570 000.00 €
- Participations en faveur du CLSH = 280 000.00 €
- Participations en faveur de la crèche = 220 000.00 €
- Participations en faveur de la restauration scolaire = 60 000.00 €

Chapitre 75 : Les autres produits de gestion courante comprennent la perception de revenus et redevances diverses provenant du patrimoine, les excédents et déficits des budgets annexes, les redevances perçues par les fermiers et concessionnaires.

- Revenus des immeubles : 48 000.00 €
- Redevance DSP Aire de Camping-Car : 40 000.00 €
- Redevances Tour Opérateur Camping Landaé : 128 000.00 €
- Redevance fixe DSP Restauration-Epicerie-Bar Camping Landaé : 17 000.00 €
- Redevance ODP Camping Landaé : 300 000.00 €
- Reversement excédent Lot du Claous : 741 281.00 €

Chapitre 77 : Ce chapitre permet l'annulation des mandats sur exercices antérieurs et 10 000.00 € y sont prévus.



LES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT

Libellé		Réalisé Budget 2025	Propositions Budget 2026
023	Virement à la section d'investissement	0,00	830 132,00
011	Charges à caractère général	1 962 908,45	2 444 090,34
012	Charges de personnel et frais assimilés	4 940 736,86	5 163 000,00
014	Atténuations de produits	143 406,77	158 500,00
042	Opérations ordre transf. entre sections	780 258,24	591 600,00
65	Autres charges de gestion courante	1 062 374,42	965 142,00
66	Charges financières	263 984,29	263 711,66
67	Charges spécifiques	355,00	5 000,00
GENERAL		9 154 024,03	10 421 176,00

12000000
10000000
8000000
6000000
4000000
2000000
0



REALISE 2025



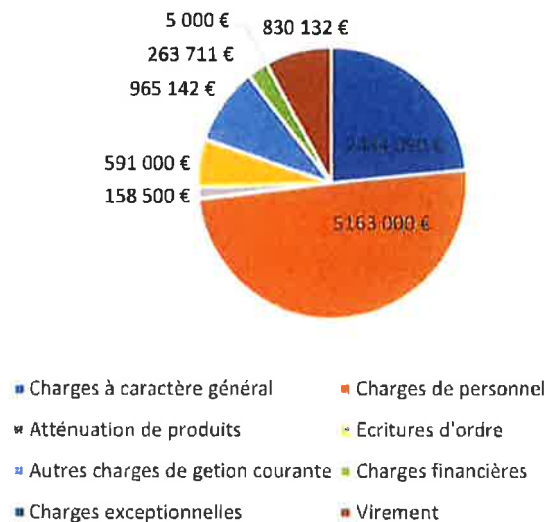
PROPOSITIONS 2026

- 023-Virement
- 011-Charges à caractère général
- 012-Charges de personnel
- 014-Atténuation de produits
- 042-Transferts entre sections
- 65-Autres charges de gestions courantes

Les dépenses de fonctionnement sont également équilibrées à 10 421 176.00 euros, et se répartissent également en 8 chapitres :



DEPENSES DE FONCTIONNEMENT



Chapitre 011 : Les dépenses à ce chapitre sont estimées à 2 444 090.34 €. Il regroupe l'ensemble des dépenses relatives au fonctionnement des services et à l'entretien du patrimoine. L'augmentation des charges à caractère général s'explique d'abord par un contexte économique contraint. La hausse durable de l'inflation entraîne une augmentation incompressible de l'ensemble des coûts des fournitures et des prestations de services indispensables au fonctionnement des services publics locaux.

Par ailleurs, l'entretien des équipements, l'entretien du patrimoine public et l'adaptation aux besoins des usagers génèrent des charges supplémentaires, difficiles à réduire sans affecter la continuité et l'efficacité de l'action publique locale.

Chapitre 012 : Les charges de personnel sont estimées à 5 163 000 €. Même si elles restent mécaniquement en augmentation, elles sont toutefois maîtrisées. L'augmentation s'explique principalement par la revalorisation des grilles indiciaires et les évolutions statutaires. De plus, la collectivité doit maintenir un niveau de ressources humaines suffisant pour assurer la continuité et la qualité des services, et ainsi répondre au mieux aux besoins croissants de la population.

Chapitre 014 : Ce chapitre comptabilise les versements effectués par la commune dans le cadre du fonds national de péréquation des ressources intercommunales. Ce reversement est estimé à 158 500.00 euros.

Chapitre 042 : Ce chapitre comptabilise les écritures d'ordre budgétaire et s'équilibre avec le Chapitre 040 en recettes d'investissement. Son montant s'élève à 591 600.00 euros.



Chapitre 65 : Ce chapitre regroupe les contributions versées aux organismes de regroupement, les indemnités des élus mais également les subventions aux associations. Il est estimé à 965 142.00 euros dont 105 000.00 euros pour les indemnités aux élus.

Les principales participations et contributions que versent la commune sont :

SDIS	135 000,00
SMPBA NAVETTE PLAGE	105 000,00
ECOLE DE MUSIQUE TARNOS	26 000,00
SYDEC FOURNITURES EP	26 000,00
SYNDICAT MIXTE BAIGNADES	11 000,00
CIENIL BIREPOULET	12 000,00
CONTRIBUTION ANNUELLE SMPBA	315 000,00
DROITS D'UTILISATION - INFORMATIQUE EN NUAGE	37 000,00
SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS	78 000,00

Chapitre 66 : 263 711.66 € euros sont prévus pour le remboursement des intérêts des emprunts ;

Chapitre 67 : La somme de 5 000.00 euros est prévue pour l'annulation de titres sur exercices antérieurs.

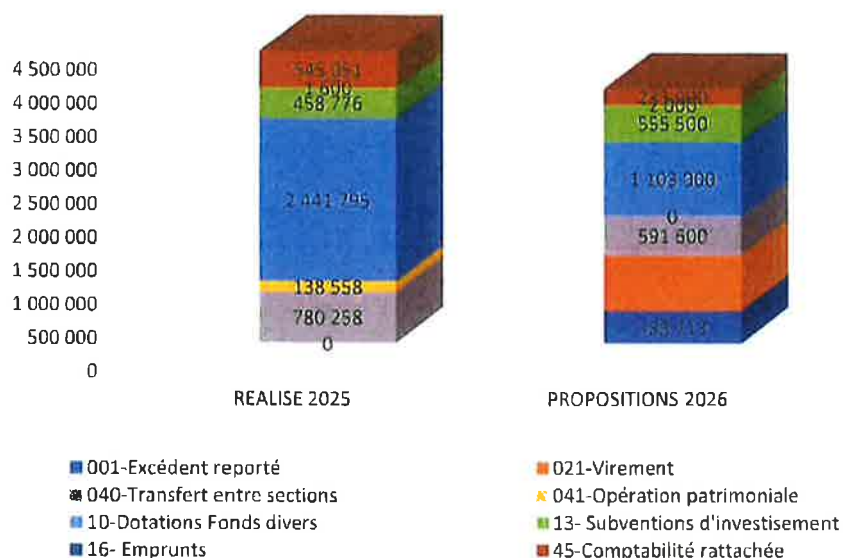
Le virement à la section d'investissement est estimé à 830 132,00 euros.

II- La section d'investissement

La section d'investissement retrace les opérations non courantes, ponctuelles, de nature à modifier le patrimoine de la commune. Pour les dépenses, il s'agit entre autres des nouveaux travaux, des acquisitions immobilières, mais également du remboursement du capital des emprunts. Pour les recettes, il s'agit principalement des subventions d'investissement, des dotations de l'Etat, du fond de compensation de la TVA et des emprunts souscrits.

RECETTES D'INVESTISSEMENT

Libellé		Réalisé Budget 2025	Propositions Budget 2026
001	Résultat d'investissement reporté	0,00	488 218,21
021	Virement de la section de fonctionnement	0,00	830 132,00
040	Opérations ordre transf. entre sections	780 258,24	591 600,00
041	Opérations patrimoniales	138 558,53	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	2 441 795,26	1 103 000,00
13	Subventions d'investissement	458 776,80	555 500,00
16	Emprunts et dettes assimilées	1 600,00	1 999,79
4582	Opérations sous mandat	545 051,51	0,00
GENERAL		4 366 040,34	3 570 450,00



Chapitre 001 : Il s'agit de l'excédent antérieur reporté estimé à 488 218.21 euros.

Chapitre 021 : Le virement de la section de fonctionnement à la section d'investissement s'élève à 830 132.00 euros.

Chapitre 040 : Ce chapitre comptabilise les écritures d'ordre budgétaire et s'équilibre avec le Chapitre 042 en dépense de fonctionnement. Son montant s'élève à 591 600.00 euros.

Chapitre 10 : Les deux recettes au chapitre 10 sont le FCTVA estimé à 1 083 000.00 euros et la taxe d'aménagement pour 20 000.00 euros.

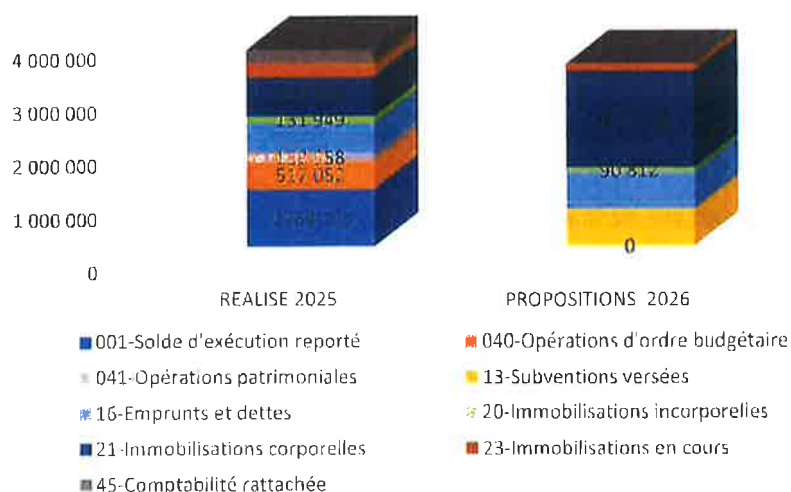
Chapitre 13 : Le chapitre 13 regroupe les subventions d'investissement que devrait percevoir la commune. Son montant est estimé à 555 500.00 euros et il s'agit de solde de subventions pour des investissements passés.

Chapitre 16 : En 2026, la commune n'aura pas recours à l'emprunt.



DEPENSES D'INVESTISSEMENT

Libellé		Réalisé Budget 2025	Propositions Budget 2026
001	Solde exécution invest. reporté	1 084 174,83	0,00
040	Opérations ordre transf. entre sections	517 052,31	0,00
041	Opérations patrimoniales	138 558,53	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	686 579,00
16	Emprunts et dettes assimilées	575 765,19	688 250,00
20	Immobilisations incorporelles	131 949,40	90 812,00
204	Subventions d'équipement versées	182 521,71	149 502,00
21	Immobilisations corporelles	732 914,36	1 817 102,00
23	Immobilisations en cours	262 649,42	133 205,00
27	Autres immobilisations financières	2 000,00	5 000,00
4581	Opérations sous mandat	250 236,38	0,00
GENERAL		3 877 822,13	3 570 450,00



Les Restes à Réaliser

Les restes à réaliser sont les dépenses d'investissement qui ont été engagées par l'ordonnateur et qui n'ont pas été mandatées à la clôture de l'exercice budgétaire. Ces dépenses (classe 2) sont reprises en crédits de report sur le budget N+1, et doivent s'ajouter aux crédits de l'année.

A la clôture de la section d'investissement, le montant des restes à réaliser 2025 à reporter sur le budget 2026 s'élève à 540 381.00 € euros répartis comme suit :



BUDGET PRINCIPAL DE LA COMMUNE DE ONDRES
ETAT DES RESTES A REALISER 2025
DEPENSES

CHAPITRE	GEST	ARTICLE	FONCTION	LIBELLE	MONTANT
20	ST	2031	201	ETUDE FAISABILITE GROUPE SCOLAIRE BOURG	8 586
20	ST	2031	510	ETUDE MOE REHABILITATION HOTEL DE VILLE	400
20	ST	2031	845	ETUDE PLACE RICHARD FEUILLET	11 660
20	ST	2031	845	ETUDE REAMENAGEMENT VELODISSEE	1 596
20	ST	2031	845	ETUDE FAISABILITE DEVIATION AVE DU 8 MAI 1945	2 680
20	ST	204182	512	AMENAGEMENT MODE DOUX RD810 VERS RD26	76 450
20	ST	204182	512	CANDELABRE RD 810 RESIDENCE BEAUSEJOUR	1 854
20	ST	204182	512	CANDELABRE ALLEE DES BOULOIS	1 198
21	SF	2128	25	TRAVAUX REPRISES CONCESSIONS CIMETIERE	6 610
21	ST	21312	211	ABRI VELOS ECOLE MATERNELLE	2 250
21	ST	21318	510	TRAVAUX BUREAUX MAIRIE ANNEXE	54 280
21	ST	2151	821	DIAGNOSTIC AMIANTE AVENUE DE LA PLAGE	1 152
21	ST	2152	845	REQUALIFICATION E. CASTAINGS MUR DE SOUTAINEMENT	5 900
21	ST	2152	845	REAMENAGEMENT AVE DU 8 MAI 1945 LOT 1 CARREFOUR ZAC ET GIRATOIRE	12 800
21	ST	2152	845	BACHE INCENDIE HILLETS	3 850
21	ST	2152	845	REFECTION TROTTOIRS RD810 BERTRIX FEUILLET	30 000
21	ST	2152	845	RESERVE EAU CHEMIN DE COY	1 900
21	ST	2152	845	REPRISE DES TROTTOIRS RD810	5 350
21	ST	2152	845	AMENAGEMENT DOUX RD810	115 000
21	ST	2152	845	REAMENAGEMENT AVE DU 8 MAI 1945	13 000
21	ST	21532	845	MISSION GEOTECHNIQUE REQUALIFICATION E. CASTAINGS	4 200
21	ST	21532	845	TRAVAUX RESEAU EAUX PLUVIALES E. CASTAINGS	35 600
21	ST	215738	845	BOULONNEUSE CHOC ET DOUILLES VOIRIE	860
21	SF	2185	20	TELEPHONIE FIXE SERVEUR	10 000
23	ST	2313	201	TRAVAUX NOUVEAU GROUPE SCOLAIRE	92 550
23	ST	2313	325	SOLDE LOT 9 DOJO	655
23	ST	2315	633	SOLDES LOT 2 ET LOT 3 PLAN PLAGE	40 000
TOTAL					540 381

LES NOUVELLES PROPOSITIONS 2026 PAR GESTIONNAIRE

GESTIONNAIRE : RESSOURCES

				REPORTS 2025	DEMANDES 2026	TOTAL 2026
CHAPITRE 13				- €	686 579,00 €	686 579,00 €
13462	01		REVERS SATEL FONDS BENEFICE SUR OPERATION		425 000,00	425 000,00 €
13462	01		REVERS SATEL FONDS FINANCEMENT STA* EPURATION		261 579,00	261 579,00 €
CHAPITRE 16				- €	688 250,00 €	688 250,00 €
1641	01		EMPRUNT EN EUROS		590 000,00	590 000,00
16876	01		1ER ACOMPTE PORTAGE EPFL BENITHA		45 000,00 €	45 000,00
16876	01		1ER ACOMPTE PORTAGE EPFL CAMY GUERAUD		53 250,00 €	53 250,00
CHAPITRE 20				- €	12 100,00	12 100,00
2031	020	1000	FRAIS D'ETUDES MAIRIE		10 000,00	10 000,00
2051	020	1000	CONCESSIONS ET DROITS SIMILAIRES MAIRIE		2 100,00	2 100,00
CHAPITRE 21				6 610,00 €	57 750,00	64 360,00
Immobilisations en cours						
2112	54	1004	TERRAINS AMENAGEMENT URBAIN			20 000,00
2128	25	1011	AUTRES AGENCEMENTS ET AMENAGEMENTS	6 610,00	4 000,00	10 610,00
21621	01		BIENS SOUS JACENTS		3 000,00	3 000,00
21831	020	1000	MATERIEL INFORMATIQUE SCOLAIRE		10 000,00	10 000,00
21838	020	1000	AUTRES MATERIELS INFORMATIQUES MAIRIE		25 000,00	25 000,00
21848	020	1000	AUTRES MATERIELS DE BUREAU ET MOBILIERS MAIRIE		6 000,00	6 000,00
2185	020	1000	MATERIEL DE TELEPHONE MAIRIE		7 750,00	7 750,00
2188	11	1000	AUTRES PM		2 000,00	2 000,00
CHAPITRE 27				- €	5 000,00 €	5 000,00 €
275	01		DEPOTS ET CAUTIONNEMENTS VERSES		5 000,00	5 000,00
TOTAL GENERAL				6 610,00 €	1 449 679,00 €	1 476 289,00 €

GESTIONNAIRE : SPORT CULTURE ET VIE LOCALE

				REPORTS 2025	DEMANDES 2026	TOTAL 2026
CHAPITRE 21				0,00	12 000,00	12 000,00
21848	18		MATERIELS DE BUREAU ET MOBILIERS PLAGE	0,00	1 000,00	1 000,00
2188	18		AUTRES MATERIELS PLAGE	0,00	4 000,00	4 000,00
2188	311		AUTRES MATERIELS CULTURE	0,00	7 000,00	7 000,00



GESTIONNAIRE : EDUCATION ENFANCE JEUNESSE

			REPORTS 2025	DEMANDES 2026	TOTAL 2026
			- €	19 300,00 €	19 300,00 €
21841	211	AUTRES MATERIEL DE BUREAU ET MOBILIER SCOL ECOLE MAT		3 700,00 €	3 700,00 €
21841	212	AUTRES MATERIEL DE BUREAU ET MOBILIER SCOL ECOLE PRIM		3 100,00 €	3 100,00 €
21841	213	AUTRES MATERIEL DE BUREAU ET MOBILIER SCOL MAYNADES		1 200,00 €	1 200,00 €
2188	213	AUTRES MATERIELS MAYNADES		2 700,00 €	2 700,00 €
2188	281	AUTRES MATERIELS REST SCOL SELF BOURG		1 200,00 €	1 200,00 €
2188	281	AUTRES MATERIELS REST SCOL DOUS MAYNADYES		1 000,00 €	1 000,00 €
2188	30	AUTRES MATERIELS TOUS SITES SCOLAIRES		2 400,00 €	2 400,00 €
2188	4221	AUTRES MATERIELS MPE		2 500,00 €	2 500,00 €
2188	338	AUTRES MATERIELS MDJ		1 500,00 €	1 500,00 €

GESTIONNAIRE SERVICES TECHNIQUES ET FONCIER

			REPORTS 2025	DEMANDES 2026	TOTAL 2026
CHAPITRE 20			24 922,00 €	63 790,32 €	78 712,32 €
2031	201	2403	ETUDE FAISABILITE GROUPE SCOLAIRE BOURG	8 586,00	8 586,00
2031	510	1000	ETUDE REHABILITATION HOTEL DE VILLE	400,00	30 000,00
2031	845	1004	ETUDE AMENAGEMENT PLACE R FEUILLET	11 660,00	8 000,00
2031	845	1017	ETUDE VELOCISSEE	1 596,00	0,00
2031	845	2302	ETUDE FAISABILITE DEVIATION RD26	2 680,00	10 800,00
2031	845	1017	ETUDE RESEAU PLUVIAL CHEMIN HOUNDEY	4 990,32	4 990,32
CHAPITRE 204			79 502,00 €	70 000,00 €	149 502,00 €
204182	512	1005	AMENAGEMENT MODE DOUX RD810 VERS RD26	76 450,00	0,00
204182	512	1005	CANDELABRE RD810 RESIDENCE BEAUSEJOUR	1 854,00	0,00
204182	512	1005	CANDELABRE ALLEE DES BOULOYS	1 198,00	0,00
204182	512	1005	PARTICIPATION TVX SYDEC INVESTISSEMENT		70 000,00
CHAPITRE 21			56 530,00 €	1 043 800,00 €	1 100 130,00 €
21312	211	1006	TRVX INVESTISSEMENT ECOLE MATERNELLE	2 250,00	0,00
21312	212	1003	TRVX INVESTISSEMENT ECOLE PRIMAIRE		70 000,00
21314	317	1032	TRVX INVESTISSEMENT CAPRANIE		21 600,00
21318	4221	1033	TRVX INVESTISSEMENT CRECHE		9 000,00
21318	321	1039	TRVX INVESTISSEMENT LARRENDART		60 000,00
21318	510	2501	TRVX INVESTISSEMENT MAIRIE ANNEXE	54 280,00	48 000,00
21318			TRVX TENNIS		65 000,00
21318	510	1011	PORTIE EGLISE		6 000,00
			TRAVAUX DIVERS DEMOLITIONS		35 000,00
			DEMOLITION LOCAL BIBLIOTHEQUE PRIMAIRE BOURG		60 000,00
			ACHAT YOURTE ECOLE		103 000,00
			AMENAGEMENT WC ECOLE BOURG		26 000,00
			MAIRIE SALLE DU CONSEIL		510 000,00
			TRAVAUX SANITAIRES ECOLE MATERNELLE		2 000,00
			REFECTION AVANT TOIT ECOLE MAT BOURG		19 000,00
			PORTES COUPE FEUX GARDERIE MAYNADES		9 000,00
1038			239 612,00 €	361 700,00 €	601 312,00 €
2151	821	1017	DIAGNOSTIC AMIANTE AVE DE LA PLAGE	1 152,00	0,00
2152	845	1017	ALIMENTATION ELECTRIQUE CHEMIN DE LA MONTAGNE		5 000,00
2152	845	2302	REAMENAGEMENT AVE DU 8 MAI LOT 1 2 AC ET GRATORE	12 800,00	
2152	845	1017	ENSEMBLE DES RPTS AU 2152 845 1017	47 000,00	
2152	845	2301	AMENAGEMENT DOUX RD810	115 000,00	
2152	845	2302	REAMENAGEMENT AVE 8 MAI 1945	13 000,00	
21532	845	2401	GEOTECH RESEAU EAUX PLUVIALES E CASTAING	39 800,00	
215738	845	1027	MATERIEL ET OUTILLAGE DE VOIRIE	800,00	2 000,00
2158	510	1027	MATERIEL TECHNIQUE BATIMENTS		17 500,00
2158	511	1027	MATERIEL TECHNIQUES ESPACES VERTS		17 500,00
2165	020	1000	TELEPHONE FIXE SERVEUR	10 000,00	0,00
2168	633	1036	AUTRES MATERIEL PLACES		46 200,00
2170	026		AMENAGEMENT Cimetiére		1 000,00
			PASSAGE TRANCHES BORNES MARCHE		10 000,00
			MO DEVOIEMENT RD26		70 000,00
			AMENAGEMENT TROTTOIRS RD810		4 000,00
			AMENAGEMENT PARKING TAMBOURIN		72 000,00
			BARRIERE CHEMIN DE LA MONTAGNE		8 000,00
			BORNE MARCHE 4U		20 000,00
			TRACTEUR FORESTIER		26 400,00
			BROYEUR FORESTIER		22 800,00
			COMPLEMENT TERRASSEMENT BACHE INCENDIE		28 500,00
			AMENAGEMENT TERRAIN ORQUE CHEMIN DE LA MONTAGNE		3 000,00
			PLAQUE VIBRANTE ET GROUPE HYDRAULIQUE VOIRIE		6 000,00
			RADIOS PLAGE		1 800,00
CHAPITRE 23			133 205,00 €	- €	133 205,00 €
2313	201	1009	CONSTRUCTION NOUVEAU GROUPE SCOLAIRE	92 550,00	
2313	325	1038	CONSTRUCTION DOJO LARRENDART	655,00	
2315	633	1036	CONSTRUCTION PLAN PLAGE	40 000,00	
TOTAL GENERAL			533 771,00 €	1 529 090,32 €	2 062 861,32 €



Chapitre 16 : En dépense, le chapitre 16 correspond au remboursement du capital des emprunts et des portages EPFL. L'annuité 2026 est estimée à 686 579.00 euros :

- 590 000.00 euros pour le remboursement du capital des emprunts
- 45 000.00 euros pour le 1^{er} acompte portage EPFL Bénitah
- 53 250.00 euros pour le 1^{er} acompte portage EPFL Camy Gueraud

V – LA DETTE

- Emprunts en cours

Type	Référence	Prêteur	Capital restant dû	Durée résiduelle	Année	Montant initial	Risque de taux
Emprunt	MON545112EUR	BANQUE POSTALE	2 340 000,00 €	17,54 ans	2023	2 600 000,00 €	Fixe
Emprunt	MON501598EUR	BANQUE POSTALE	133 333,48 €	3,96 ans	2014	500 000,00 €	Fixe
Emprunt	378656G	CAISSE D'EPARGNE	331 500,24 €	16,83 ans	2022	373 966,00 €	Variable
Emprunt	9856848	CAISSE D'EPARGNE	360 000,00 €	11,09 ans	2017	600 000,00 €	Fixe
Emprunt	000293736	CDC	704 000,00 €	31,71 ans	2017	880 000,00 €	Livret A
Emprunt	202524G	CAISSE D'EPARGNE	1 140 566,04 €	10,79 ans	2021	1 530 783,51 €	Fixe
Emprunt	MIN244194EUR	DEXIA CL	437 251,37 €	2,88 ans	2021	2 000 962,53 €	Barrière
Emprunt	MON547734EUR	BANQUE POSTALE	1 480 000,00 €	18,38 ans	2024	1 600 000,00 €	Fixe
Emprunt	MON549265EUR	BANQUE POSTALE	665 000,00 €	18,79 ans	2024	700 000,00 €	Fixe
	CRD		7 591 651,13 €				

- Echancier de remboursement de la dette au 01/01/2026

PROFIL EXTINCTION DE LA DETTE					
Année	CRD début d'exercice	Capital amorti	Intérêts	Flux total	CRD fin d'exercice
2026	7 599 984,46 €	583 630,53 €	233 207,11 €	816 837,64 €	7 016 353,93 €
2027	7 016 353,93 €	591 847,00 €	214 779,39 €	806 626,39 €	6 424 506,93 €
2028	6 424 506,93 €	600 431,66 €	197 156,98 €	797 588,64 €	5 824 075,27 €
2029	5 824 075,27 €	448 839,87 €	180 356,39 €	629 196,26 €	5 375 235,40 €
2030	5 375 235,40 €	425 187,37 €	169 442,44 €	594 629,81 €	4 950 048,03 €
2031	4 950 048,03 €	418 224,17 €	158 900,40 €	577 124,57 €	4 531 823,86 €
2032	4 531 823,86 €	419 618,08 €	147 656,88 €	567 274,96 €	4 112 205,78 €
2033	4 112 205,78 €	421 036,17 €	136 281,87 €	557 318,04 €	3 691 169,61 €
2034	3 691 169,61 €	422 479,01 €	124 758,54 €	547 237,55 €	3 268 690,60 €
2035	3 268 690,60 €	423 947,25 €	113 070,54 €	537 017,79 €	2 844 743,35 €
2036	2 844 743,35 €	425 441,28 €	101 237,56 €	526 678,84 €	2 419 302,07 €
2037	2 419 302,07 €	318 151,89 €	89 141,23 €	407 293,12 €	2 101 150,18 €
2038	2 101 150,18 €	288 816,13 €	77 936,71 €	366 752,84 €	1 812 334,05 €
2039	1 812 334,05 €	289 501,23 €	66 559,04 €	356 060,27 €	1 522 832,82 €
2040	1 522 832,82 €	290 207,84 €	55 109,06 €	345 316,90 €	1 232 624,98 €
2041	1 232 624,98 €	290 936,63 €	43 985,58 €	334 922,21 €	941 688,35 €
2042	941 688,35 €	291 688,35 €	32 120,12 €	323 808,47 €	650 000,00 €
2043	650 000,00 €	267 000,00 €	20 724,51 €	287 724,51 €	383 000,00 €
2044	383 000,00 €	97 000,00 €	12 254,26 €	109 254,26 €	286 000,00 €
2045	286 000,00 €	22 000,00 €	10 153,00 €	32 153,00 €	264 000,00 €
2046	264 000,00 €	22 000,00 €	9 636,00 €	31 636,00 €	242 000,00 €
2047	242 000,00 €	22 000,00 €	8 349,00 €	30 349,00 €	220 000,00 €
2048	220 000,00 €	22 000,00 €	7 590,00 €	29 590,00 €	198 000,00 €
2049	198 000,00 €	22 000,00 €	6 831,00 €	28 831,00 €	176 000,00 €
2050	176 000,00 €	22 000,00 €	6 072,00 €	28 072,00 €	154 000,00 €
2051	154 000,00 €	22 000,00 €	5 313,00 €	27 313,00 €	132 000,00 €
2052	132 000,00 €	22 000,00 €	4 554,00 €	26 554,00 €	110 000,00 €
2053	110 000,00 €	22 000,00 €	3 685,00 €	25 685,00 €	88 000,00 €
2054	88 000,00 €	22 000,00 €	2 948,00 €	24 948,00 €	66 000,00 €
2055	66 000,00 €	22 000,00 €	2 211,00 €	24 211,00 €	44 000,00 €
2056	44 000,00 €	22 000,00 €	1 518,00 €	23 518,00 €	22 000,00 €
2057	22 000,00 €	22 000,00 €	737,00 €	22 737,00 €	0,00 €



Vi – LE BUDGET ANNEXE DU LOTISSEMENT COMMUNAL

Pour rappel, les opérations de lotissement réalisées par les communes ne constituent pas une mission de service public mais d'exploitation du domaine privé de la collectivité et constituent des opérations à caractère industriel et commercial. Ces budgets sont soumis à l'instruction budgétaire et comptable de la collectivité de rattachement. Ils ont vocation à déterminer le prix de revient des terrains aménagés, et par comparaison de celui-ci avec leur prix de vente, le gain ou la perte pour la commune.

1- Les résultats provisoires 2025

La section de fonctionnement présente un solde nul et la section d'investissement un déficit d'un montant de 200 779.26 euros

Tableau A14

	Résultat de clôture 2024	Part affectée à l'investissement	Résultat de l'exercice 2025	Résultat de clôture 2025
Investissement	-18 280,34		-182 498,92	-200 779,26
Fonctionnement	0,00	0,00	0,00	0,00
Totaux	-18 280,34	0,00	-182 498,92	-200 779,26

2- Les orientations du budget 2026

Dépenses de fonctionnement		Inscrit au budget 2025	Réalisé 2025	Propositions 2026
021	Virement à la section d'investissement			
6015	Terrain à aménager	0,00	0,00	0,00
6045	Achat études et prestations de Scs	12 219,66	6 054,00	3 000,00
605	Achat matériel-Equipements-Travaux	202 000,00	171 296,92	3 000,00
608	Frais accessoires sur terrains en cours d'amén.	10 000,00	0,00	3 000,00
63513	Autres Impôts locaux	0,00	5 148,00	6 000,00
65822	Reversement excédent au bdt principal	0,00	0,00	741 281,25
71355	Variation des stocks de terrains aménagés	18 280,34	18 280,34	200 779,26
TOTAL		242 500,00	200 779,26	957 060,51
Recettes de fonctionnement		Inscrit au budget 2025	Réalisé 2025	Propositions 2026
71355	Variation des stocks de terrains aménagés	242 500,00	200 779,26	126 210,51
7015	Vente de lots	0,00	0,00	830 850,00
TOTAL		242 500,00	200 779,26	957 060,51
Dépenses d'investissement		Inscrit au budget 2025	Réalisé 2025	Propositions 2026
001	Solde d'investissement reporté	18 280,34	18 280,34	200 779,26
3555	Terrains aménagés	242 500,00	200 779,26	126 210,51
TOTAL		260 780,34	219 059,60	326 989,77
Recettes d'investissement		Inscrit au budget 2025	Réalisé 2025	Propositions 2026
023	Virement de la section de fonctionnement			0,00
1641	Emprunts en euros	242 500,00	0,00	126 210,51
3555	Terrains aménagés	18 280,34	18 280,34	200 779,26
TOTAL		260 780,34	18 280,34	326 989,77